







hier. — Au comptant, il ferme à 8 fr. sans changement. On a coté les bons du Trésor à 3 1/2 0/0 pour deux et trois mois. Les actions de la Banque de France ont monté de 30 fr., au cours de 2,905.

CHÉMIN DE FER. — Hausse : St-Germain 40 fr. Orléans, 12 50, Havre 5 fr., Marseille 20, Bâle, 8 75, Paris-Orléans, 12 50, Ouest 5 fr., Sceaux 12 50, Cherbourg 1 25, Bordeaux-Cette 5 fr., Lyon 15 fr.

FAUCONS ÉTRANGERS. — Ont été cotés : Piémont 5 0/0 de 98 50 à 98 60; dito anglais de 97 7/8 à 98; dito oblig. (1834) de 103 50 à 103. — Naples 5 0/0 à 105, comme hier. — Rome 5 0/0 nouv. à 99 1/4, idem. — Belgique 5 0/0 à 103 1/2, idem. — Autriche 5 0/0 à 94 3/4 id. — Espagne, dette ext. à 51 1/4 id.; dette int. de 46 1/2 à 46 1/4; dito petits coup. à 47 sans variation; nouv. 3 0/0 de 25 3/4 à 25 1/4. — Turquie, emprunt, de 1,080 à 1,065.

AU COMPTANT. 3 0/0 j. 22 déc. 81 40 FONDS DE LA VILLE, ETC. 4 1/2 0/0 j. 22 sept. 100 — Oblig. de la Ville...

Table with 4 columns: Description, Cours, Plus haut, Plus bas, Dern. cours. Includes entries for 'A TERME' and 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET'.

Table titled 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET' listing various railway routes and their corresponding prices.

Ce soir vendredi, au Grand-Opéra, la 36e représentation du Juif-Errant, chanté par Roger, Massol, Depassio, Mmes Tedesco et Lagura.

THÉÂTRE LYRIQUE (ancien Opéra-National). — Aujourd'hui vendredi, Choisy-le-Roi et Flore et Zéphir, ces deux succès si bien interprétés par MM. Ribes, Grignon père et fils, et Mmes Petit-Brière et Guichard.

Des applaudissements unanimes ont accueilli mercredi, à l'Odéon, la première représentation de Richelieu, drame en cinq actes et en vers, de M. Félix Peltion.

— SALLE PAGANINI. — Aujourd'hui vendredi fête extraordinaire, bal et intermède musical.

SPECTACLES DU 22 OCTOBRE.

OPÉRA. — Le Juif-Errant. FRANÇAIS. — Cinna, le Médecin malgré lui. OPÉRA-COMIQUE. — Galathée, la Croix de Marie. ODÉON. — Richelieu, l'Anglais. THÉÂTRE-LYRIQUE. — Si j'étais roi! la Poupée. VAUDEVILLE. — La Dame aux camélias. VARIÉTÉS. — L'Ami François, Un Monsieur, le-Mari. GYMNASSE. — Le Démon du Foyer, le Piano, un Soufflet. PALAIS-ROYAL. — Picolet, Dragons, Edgard, la Prova. PORTE-SAINT-MARTIN. — Richard III. AMBIGU. — Marie Simon. GAITÉ. — Aimer, croire, espérer. THÉÂTRE NATIONAL. — La Chatte à l'ancre. CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Soirées équestres.

COMTE. — La Queue du Diable vert. FOLIES. — Papa charmant, Mari brûlé, Perruque, Ma Femme. DÉLAISSÉS-COMIQUES. — Chérubin, une Paire d'imbéciles. BEAUMARCHAIS. — Paul d'Artenay, Pauvre Bastien. LUXEMBOURG. — Journée aux lettres, une Passion, Emmeline. HIPPODROME. — Grandes représentations équestres les mardis, jeudis, samedis et dimanches à trois heures.

TABLE DES MATIÈRES DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX, Année 1851.

Prix : Paris, 6 fr.; départements, 6 fr. 50 c. Bureau de la Gazette des Tribunaux, rue de Harlay-du-Palais, 2.

Le mot Assemblée législative contient le résumé complet, par ordre alphabétique et par ordre de matières, des séances de la dernière Assemblée. Au moyen de cette table spéciale, on peut faire des recherches faciles dans le Moniteur, dont les Tables paraissent très rares.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 48.

Ventes immobilières. AUDIENCES DES CRÉÉES.

MAISON ET TERRAIN BELLEVILLE. Etude de M. NOURY, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 33. Vente sur licitation, entre majeurs, au Palais-de-Justice, à Paris, le 10 novembre 1852, deux heures de relevée, en deux lots qui pourront être réunis:

1° DUNE MAISON avec JARDIN, sise à Belleville, rue des Rigoles, 402, d'une contenance d'environ 3 ares 87 centiares; Et 2° D'UN TERRAIN sis également à Belleville, rue des Rigoles, 102, d'une contenance d'environ 1 are 70 centiares.

LANDES ET BOIS. Adjudication au 27 novembre 1852. Audience des créées, à Paris, de 8327 hectares de LANDES ET BOIS, cantonnées avec les communes de Lanton, Mios et Biganos, arrondissement de Bordeaux, près du chemin de fer de cette ville à la Teste.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

TERRAINS ET MAISONS A PARIS. Département de la Seine. Adjudication, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. Casimir NOËL et DELAPALME, le mardi 20 octobre 1852, à midi.

A CEDER de suite, dans l'arrondissement d'Orléans, une étude de notaire, sus ceptible d'une grande augmentation. S'adresser à M. Avenel, rue de Seine-Saint-Germain, 69. (Affr.) (7288)

CORPS DE FERME A LONGCHAMPS. A louer de suite, un vaste CORPS DE FERME situé à Longchamps, près Paris, entre le pont de Surènes et le bois de Boulogne.

A MESSIEURS LES MÉDECINS. Découverte nouvelle d'un remède externe, de l'emploi le plus facile, sans mercure ni colchique, contre RUMATISMES, NÉURALGIES, GOUTTE, PARALYSIE.

M. LE SAULT, de Brest (Finistère), en se voyant un soulagement des pauvres, a fait récemment cette découverte, qui a déjà opéré de nombreuses et célèbres guérisons, notamment celle de M. de LAMARTINE et de plusieurs notabilités de la Faculté de Médecine de Paris.

MALADIES DES FEMMES. Traitement par M. LACHAPPELLE, maîtresse sage femme, professeur d'accouchement (connue par ses succès dans le traitement des maladies utérines); guérison prompte et radicale (sans repos ni régime) des inflammations cancéreuses, ulcérations, pertes, abaissement, déplacement, et de tous les vices et maladies des organes de la génération; causes fréquentes et toujours ignorées de la stérilité, des langueurs, palpitations, débilités, faiblesses, malaise nerveux, maigre, et d'un grand nombre de maladies réputées incurables.

NOUVEAUX PERFECTIONNEMENTS extraordinaires. Plus de secrets en daguerrétypie et en photographie; réussite certaine. — 1 v. sur collodion, 3 fr. — 1 vol. sur fotogr., papier, verre, albumine, 6 fr. 75 c. — 1 vol. sur plaqué, composition du chloro-bromure de chaux, coloriage des épreuves, 4 fr. 50 c. — L'ancien ouvrage sur plaqué, papier, suivi du magnétisme, 3 fr. 75 c.

NOTICE HISTORIQUE SUR CHATOU ET LES ENVIRONS.

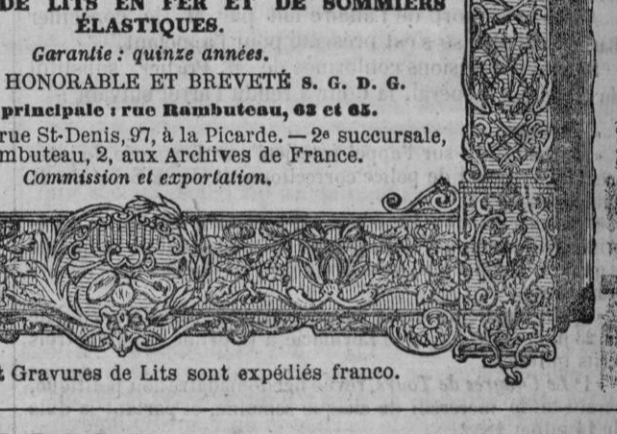
Contenant des détails curieux, et notamment la relation de l'incendie du chemin de fer de St-Germain, la nuit de Louis XIV et la bataille des Males huppés. Ce dernier événement est le plus extraordinaire qui se soit produit de nos jours.



EAU LUSTRALE pour la toilette des cheveux, les embellir et empêcher de tomber, en prévenir et retarder le blanchiment. Son action vivifiante et réparatrice conserve au cuir chevelu son élasticité normale, prévient et calme les démangeaisons de la tête, enlève les pellicules grasses, ou farinesuses.

relation de l'incendie du chemin de fer de St-Germain, la nuit de Louis XIV et la bataille des Males huppés. Ce dernier événement est le plus extraordinaire qui se soit produit de nos jours.

PRIX : 1 fr. Dépôt rue Gaillon, 44.



EAU LEUCODERMIQUE spécialement destinée à la toilette de la peau, prévient et dissipe les boutons, feux du visage, rougeurs, taches de rousseur, cache l'irritation du visage, blanchit et raffermi la peau, à laquelle elle conserve sa fraîcheur et sa souplesse naturelle.

LE FOYER DOMESTIQUE SEUL MAGASIN COMPLET DES FAMILLES

BUREAUX : 9, rue Sainte-Anne, à Paris. — PRIX : un an, Paris, 10 fr.; province, 12 fr. — Les lettres et envois de fonds doivent être adressés FRANCO au Directeur du journal. Publiant dans l'année plus de 1,000 dessins de broderies, de patrons (grandeur naturelle), crochets, tricots, festons, tapisserie colorée, etc., morceaux de musique, costumes de modes et gravures sur acier. Le seul qui donne des dessins exécutés sur étoffe, c'est à dire qu'on n'a qu'à broder immédiatement. Le Foyer domestique n'a pas besoin de recourir aux séduisantes amorce de la réclame, il a obtenu dans les familles un grand et légitime succès, qu'il doit sans doute au choix de ses dessins et modèles de tout genre, à sa rédaction, toujours morale, et surtout à l'exécution fidèle de ses promesses. Chaque numéro contient la matière d'un volume in-8° ordinaire. Il paraît le 1er de chaque mois. TOUTE PERSONNE QUI S'ABONNERA D'OCTOBRE 1852 A OCTOBRE 1853 recevra, à titre de prime, un ouvrage illustré, publié exprès pour le Foyer domestique, intitulé le ROI DE LA BAZOUCHE, par M. Pierre Zaccane, et, moyennant un franc de plus, un magnifique ALBUM DE TRAVAUX D'AIGUILLE, qui se vendra 6 fr. aux personnes non abonnées au journal. (7315)

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 2. Consistant en fusils, carabines, pistolets, table, chaises, etc. (7132) SOCIÉTÉS. Etude de M. LE PARGNEUX, huissier à Paris, boulevard des Italiens, 37. Par acte sous signatures privées du treize septembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, il appert que la société formée entre M. Joseph VIBRÉ et mademoiselle Jeanne-Marie DAYESNE, par acte sous signatures privées du vingt-neuf mars mil huit cent cinquante, enregistré, est et demeure dissoute et liquidée, et que le liquidateur de ladite société, M. Joseph VIBRÉ, a été nommé par acte sous signatures privées du dix-neuf septembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, M. LE PARGNEUX. (5625) Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris le sept octobre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, le huit octobre mil huit cent cinquante-deux, il est formé un acte de société pour le commerce des chapeaux de paille. Entre : M. Jean-Louis-Théophile CUILLE-RIER, commis, demeurant à Paris, passage Colbert, 18, 20, 22; M. Jean-Antoine GÉRAUX, instituteur libre, demeurant à Paris, rue des Mathurins, 15; M. Pierre-Joseph BOSONNET, rentier, demeurant à Paris, rue Pigalle, 22; M. François-Laurent-Marie DORVILLE, pharmacien, demeurant à Paris, rue de la Feuillade, 7. Ayant agi comme directeur de la société qu'il a formée pour la création d'une pharmacie centrale des pharmaciens, sous la raison sociale DORVILLE et GÉRAUX, par acte reçu par M. Beaudouin le quinze septembre mil huit cent cinquante-deux. En exécution de l'article 4 des statuts de ladite société, a été déclaré, le plus de huit cents actions ayant été souscrites, ladite société était, cons-

tituée à compter du quinze octobre mil huit cent cinquante-deux. Pour extrait : (5627) TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures. Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 8 OCT. 1852, qui déclarent la faillite ouverte et en font provisoirement l'ouverture au dit jour. De la dame veuve HAUTEUR (Eudoxie-Fortunée Gaillet, veuve de Pierre-Dominique), anc. mdc lingerie, rue St-Antoine, 172, le 25 octobre à 12 heures (N° 10648 du gr.). De la dame veuve HAUTEUR (Eudoxie-Fortunée Gaillet, veuve de Pierre-Dominique), anc. mdc lingerie, ayant demeuré rue St-Antoine, 172; nomme M. Compagnon juge-commissaire, et M. Millet, rue Mazagan, 3, syndic provisoire (N° 10648 du gr.). Du sieur FITTET, négociant carrossier, Faub. St-Martin, 224; nomme M. Boudaille juge-commissaire, et M. Sergent, rue Rossini, 16, syndic provisoire (N° 10650 du gr.). Du sieur HERRISSON, md forain, rue Popincourt, 24, passage des Deux-Sœurs; nomme M. Boudaille juge-commissaire, et M. Hérou, rue Paradis-Poissonnière, 55, syndic provisoire (N° 10651 du gr.). Jugement du 20 oct. 1852, qui déclare la faillite ouverte et en fait provisoirement l'ouverture au dit jour. De la société DESHAIS et Co, en liquidation, pour la fabrication du

plâtre, dont le siège est à Paris, rue de Bondy, 74; le sieur Paul-Gabriel Deshaïs, liquidateur, le 27 octobre à 9 heures (N° 10652 du gr.). De la société DESHAIS et Co, pour la fabrication du plâtre, dont le siège est à Paris, rue de Bondy, 74; le sieur Paul-Gabriel Deshaïs, seul gérant, demeurant au siège, le 27 octobre à 9 heures (N° 10653 du gr.). Du sieur RUDA (Diogo), négociant exportateur, boul. Poissonnière, 23, le 27 octobre à 12 heures (N° 10659 du gr.). Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux vérifications et affirmations de leurs créances. NOTA. Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les vérifications et affirmations de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics. CONCORDATS. Du sieur MANGIN (Jean-Georges-Guillaume), md de cafés et limonades, rue Montmartre, 74, le 27 octobre à 11 heures (N° 10655 du gr.). Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et débiter sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics. NOTA. Il ne sera admis que les créanciers reconnus. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics. REMISES A HUITAINE. Du sieur GARNIER (Benoit), ancien corroyeur, cour Batave, 18, rue

St-Denis, le 27 octobre à 12 heures (N° 10419 du gr.). Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre, s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics. NOTA. Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déchéance. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics. AFFIRMATIONS APRÈS UNION. Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur PÉRIE (Pierre), boulanger, à La Villette, P. Drouin-Quintaine, 2, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 27 octobre à 9 h. 1/2, au palais du Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 10229 du gr.). Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite du sieur CLAMUSY (Alexandre), fab. de produits chimiques, demeurant à Paris, rue du Faub. St-Denis, 101, ayant sa fabrique à la Gare-d'Ivry, rue de la Croix-Rouge, n. 2, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 27 octobre à 9 heures 1/2 précises, au palais du Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 10441 du gr.).

Messieurs les créanciers composant l'union de la faillite des sieurs FAUDOT, RAPARILLER et Co (Compagnie française et américaine de San Francisco), rue de Bondy, 14, société composée des sieurs Faudot, Rapariller, Danisieux, Larivière et Grenier, en retard de faire vérifier et d'affirmer leurs créances, sont invités à se rendre le 27 octobre à 11 h., au palais du Tribunal de commerce de la Seine, salle ordinaire des assemblées, pour, sous la présidence de M. le juge-commissaire, procéder à la vérification et à l'affirmation de leurs dites créances (N° 9878 du gr.). Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 30 septembre 1852, lequel, attendu qu'il y a fonds suffisants pour suivre les opérations de la faillite du sieur LEVEAU, md de vins, à La Villette, rue de Flandre, rapporte le jugement du même Tribunal, en date du 31 juillet 1840, qui a déclaré, faute d'actif suffisant, les opérations de ladite faillite (N° 1245 du gr.). ASSEMBLÉES DU 22 OCTOBRE 1852. NEUF HEURES : Vigié et Feuillade, coiffes de casquettes, étole, Comber, quincailleur, id. — Garin, md de vins, id. — Gaillet, nég., id. — Leprieux, boulanger, id. — Pelletier, md de bois, conc. — Dauphin, menuisier, id. MIDI : Ballot, nég., rem. à huit. TROIS HEURES : De Montferrier, anc. direct. de journaux, édit. — Pelletier, nég., rem. à huit. CINQ HEURES : Maison, md de vins, édit. — Delpuch, fumiste, id. — Lenfant, md de volailles, id.

Demande en séparation de biens entre Arsène-Virginie MERLIN et Joseph FONTAN, à Montmartre, rue de l'Empereur, 14. — Boursier, avoué. Jugement de séparation de biens entre Marie-Gabrielle PARMENTIER et Louis-Nicolas-Joseph SAINT-AMAND, à Paris, rue du Four-St-Honoré, 39. — Boursier, avoué. Jugement de séparation de biens entre Marie-Mélanie LIGNEREAUX et Jacob LEON, à Paris, boul. du Temple, 40. — Boursier, avoué. Jugement de séparation de biens entre Joséphine-Eléonore BOISSY et Jacques-Philippe Stanislas BOURGEOIS, à Paris, rue de la Pépinière, 20. — E. Morin, avoué. Décès et Inhumations. Du 19 octobre 1852. — M. Schillingmann, 67 ans, rue des Trois-Frères, 16. — M. Farcy, 53 ans, rue du Nord, 12. — M. Polack, 45 ans, rue du Faubourg, 24. — Mlle Fruchaux, 24 ans, rue de St-Denis, 156. — St-Martin, 46 ans, rue du Faubourg-Saint-Martin, 73 ans. — M. Duverney, boul. du Temple, 70. — Mme Bessé, 38 ans, rue de Montmorency, 13. — M. Sallin, 13 mois, rue de Charonne, 29. — M. Debeunée, 43 ans, rue St-Louis, 12. — Mme Chevreau, 27 ans, rue Barlet, 5. — M. Lechatellier, 44 ans, rue de Valenciennes, 24. — M. Gouard, 15 ans, rue de l'Odéon, 17. — M. Delarue, 43 ans, rue de la Montagne, 6. — M. Fabre, 48 ans, rue Clopin, 6. — M. Bourdon, 67 ans, rue St-Jacques, 256. Le gérant, H. BAUDOUIN.